

**C.S.E.B Boxe Thai**  
**34 Boulevard de Reims**  
**75017 PARIS**

**BULLETIN D'ADHESION**

<b>NOM</b>	
<b>PRENOM</b>	
<b>DATE DE NAISSANCE</b>	
<b>LIEU DE NAISSANCE</b>	
<b>NATIONALITE</b>	
<b>ADRESSE</b>	
<b>CODE POSTAL ET VILLE</b>	
<b>N° TELEPHONE (+ parent si mineur)</b>	
<b>Adresse email</b>	
<b>PROFESSION</b>	
<b>N° D'ASSURE SOCIAL</b>	
<b>DATE D'INSCRIPTION</b>	
	<b>PIECES A FOURNIR</b>
<b>1 CERTIFICAT MEDICAL</b>	
<b>2 PHOTOS D'IDENTITE</b>	
	<b>ANNEE SPORTIVE 20...-20...</b>
<b>COTISATION ANNUELLE</b>	
<b>INSCRIPTION + ASSURANCE</b>	
<b>TOTAL</b>	

## REGLEMENT INTERIEUR

### **Art. 1 :**

La saison commence début septembre de l'année en cours et se termine fin juin de l'année suivante.

### **Art. 2 :**

La cotisation annuelle est payable en une seule fois à l'inscription.

La cotisation n'est pas redevable par l'association en cas de départ ou d'exclusion de l'adhérent.

### **Art. 3 :**

Chaque pratiquant est tenu d'être respectueux des horaires.

### **Art. 4 :**

Tenue

Un short de boxe thaï (obligatoire) et un maillot (tee shirt). Les leggings, collants sous les shorts ne sont pas acceptés (sauf avec un certificat médical). Toutes les autres tenues sont interdites.

### **Art. 5 :**

Respect des locaux et du matériel

La salle de boxe, les vestiaires et sanitaires devront être laissés dans un parfait état de propreté.

Les paos et le reste du matériel doivent être rangés dans les casiers après avoir été utilisé.

Il est formellement interdit de s'asseoir sur les cordes du ring et de se suspendre au sac.

Tout manquement à ces règles qui engendrerait une détérioration totale ou partielle du matériel ou des locaux ou une perte du matériel entraînerait une facturation à l'adhérent responsable.

### **Art. 6 :**

Hygiène corporelle

- Short et maillot/t-shirt propres
- Propreté du corps indispensable
- Ongles des pieds et des mains coupés courts
- Pas de bijoux

### **Art. 7 :**

En cas d'accident dans la salle au cours de l'entraînement, l'élève le signalera immédiatement au professeur qui se chargera des déclarations obligatoires. Aucune déclaration ne sera admise ultérieurement.

### **Art. 8 :**

Le bureau se réserve le droit d'exclure toute personne non respectueuse des statuts et règlements de l'association ou des autres membres du club ou des autres clubs (incluant mais ne se limitant pas à agression, vol, insultes, dégradations des locaux etc...). De même tout adhérent dont le comportement nuit à l'image du club, au bon déroulement du cours et empêche les autres adhérents de pratiquer se verra exclu temporairement ou définitivement sur simple décision du professeur sans restitution de sa cotisation ( Art. 2)

### **Art. 9 :**

Le présent règlement intérieur pourra être modifié par le bureau à tous moments.

**Art. 10 : J'autorise le traitement informatique de mes données ainsi que leurs transmissions à des organismes tiers ( fédération, Assurance, CSEB...)**

**Art. 11 : J'autorise le club à utiliser mon image (Photos, vidéos) dans le but de promouvoir le club, ses activités, les évènements auxquels il participe ainsi que la pratique de la boxe thaï sur tout support ( web et print ) pour une utilisation promotionnelle ou pédagogique**

**Date et signature de l'adhérent ( ou de sparents pour les mineurs ) :**